

## Relevé de conclusions

1. Élection du directeur de l'irem de Dijon : à l'unanimité, l'adirem approuve la nomination de Catherine Labrière Chazal comme directeur de l'irem de Dijon à partir du 1er janvier 2009.
2. L'adirem approuve l'établissement d'une convention avec la Maison des mathématiques d'Isfahan et mandate Alex ESBELIN pour engager toutes les démarches afférentes.
3. Budget : l'ADIREM est informée que les actions décidées en décembre sont engagées auprès de l'IREM de Dijon. Les personnes subventionnées pour aller à EMF 2009 pour représenter le réseau sont Michèle BECHLER (Lorraine) et Marie-Pierre LEBAUD (Rennes). De plus, l'IREM de Montpellier peut payer les frais d'inscription des personnes de la COPIRELEM. Nicolas SABY prend des contacts avec la CFEM qui disposerait de reliquats depuis ICME (Monterrey).
4. Séminaire 2009 à Lyon : il ne se tiendra pas à la Tourette mais à Ecully. Un projet détaillé de programme devra être envoyé à l'ADIREM avant le 15 avril sur les bases discutées ce jour. En marge du séminaire, la réunion du CS qui se tiendra à Villeurbanne le 12 juin est ouverte à tous les intéressés.

Horaires : CS le 12/6 de 10 h à 17 h environ. Séminaire du 13/6 à 8 h 30 au 14/6 à 17 h. ADIREM du 14/6 à 18 h au 15/6 à 12 h (pause dîner prévue).

5. « Mathématiques à venir » (colloque SMF, décembre 2009) : l'ADIREM souhaite être représentée aux tables rondes du colloque (décembre) et de l'atelier préparatoire à Rennes (avril). Joëlle BAILET contacte Marie-France ROY, Christian MAUDUIT contacte Pierre ARNOUX, Jean-Pierre RAOULT active le CS, Jérôme GERMONI ou Nicolas SABY peut aller à Rennes à l'atelier préliminaire.
6. Bilan de la journée des CII et de la réunion CII-bureau de samedi 14/3 présenté par Jérôme GERMONI. Les décisions suivantes sont prises :

Publimath : Chaque IREM doit désigner un correspondant « Publimath » chargé de saisir les fiches des productions de son IREM et éventuellement de contribuer au glossaire. La commission souhaite l'arrivée de nouveaux membres. De nouveaux moyens doivent être cherchés : Christian MAUDUIT contacte MathDoc pour une collaboration ; l'ADIREM demande des moyens spécifiques au Ministère ; les IREM cherchent à dégager un peu de temps de travail administratif. Christophe HACHE est officiellement mandaté par l'ADIREM pour la représenter dans le comité de pilotage.

Nouveaux programmes de lycée : un groupe de travail<sup>1</sup> est créé, avec deux sous-groupes. Le premier, « Etude des nouveaux programmes de seconde » est coordonné par Denise GRENIER : son rôle est donner une analyse des projets de programmes avant la fin de la consultation (15 mai). Le second, « Enseignement et formation » est coordonné par Alex ESBELIN : son rôle est de coordonner, susciter et accompagner des offres de formation sur les domaines faisant leur apparition dans les nouveaux programmes (dans l'immédiat, algorithmique, logique et, pour les thèmes, graphes, cryptographie, phénomènes d'évolution).

On demande à chaque CII un rapport d'activité bref (2 à 3 pages) pour les deux dernières années (voir le point sur le rapport d'activité du réseau).

Chaque CII doit nommer un responsable pour sa page sur le site du réseau.

Chaque CII doit faire apparaître le nom de son ou ses responsables sur le site du réseau,

---

<sup>1</sup> Ce groupe fonctionnera sur le modèle du GT « Epreuve pratique » qui a fonctionné en 2007-2008.

ainsi que les dates de ses réunions, les séminaires et colloques organisés, les publications récentes et la liste des IREM représentés en son sein accueillant.

Pour les réservations de salles à Chevaleret, il est demandé que chaque CII fasse son calendrier avant le début du semestre. Jean SOUVILLE est chargé de centraliser les dates de réunions (comme cette année).

7. Difficultés de l'IREM de Reims : courriers de la présidence de l'ADIREM au président de l'université de Reims, et aux sociétés savantes (SMF, SMAI, SfdS) pour qu'ils alertent les membres du département de mathématiques. Jean-Pierre RAOULT active ses contacts à l'Académie des sciences.
8. Difficultés de l'IREM de Grenoble : l'ADIREM demande que toutes les heures soient non globalisées à partir de 2010.
9. Situation institutionnelle. La présidence de l'ADIREM, avec le président du CS et René CORI, doivent rencontrer la directrice de la MIVIP au plus tôt. Il faut pour cela établir un rapport national de toutes les activités du réseau. Il sera rédigé par Agnès LENFANT-CORBLIN, Frédérique PLANTEVIN et Jérôme GERMONI, et relu et critiqué par Dominique TOURNES, Denise GRENIER et Jean-Pierre RAOULT.
10. Pour établir le rapport précédent, chaque IREM doit faire parvenir son dernier rapport d'activité à Jérôme GERMONI ou à ADIREM pour mise sur le site du réseau.
11. Réforme dite « de mastérisation » : l'ADIREM décide de signer la lettre ouverte au Ministre envoyée par les sociétés savantes.
12. Réforme des lycées : le président de l'ADIREM demande à rencontrer le médiateur chargé de la réforme, Richard DESCOINGS.
13. La présidence de l'ADIREM enverra des convocations 3 semaines avant chaque réunion de l'ADIREM.